

Quel avenir pour les églises du Pas-de-Calais ?

La commission d'art sacré du diocèse d'Arras organise demain samedi une journée de rencontres et de débats autour de l'avenir des églises dans le Pas-de-Calais. L'occasion pour le représentant de l'Église catholique de rappeler l'importance pour tous, croyants ou laïcs, de ce patrimoine, propriété le plus souvent des communes.

► **Un propriétaire et un affectataire différents.** Département comptant le plus de communes en France (895), le Pas-de-Calais recense un nombre record de 1 108 églises paroissiales, dont soixante appartiennent au diocèse. Les autres sont pour la plupart propriétés des communes. Une résultante de la loi de 1905 de séparation des cultes et de l'État. « La loi prévoyait des associations culturelles mais le Vatican a refusé, craignant que les droits des Églises ne soient pas respectés », rapporte M^r Jean-Paul Jaeger, évêque d'Arras. Les pouvoirs publics ont décidé que les églises bâties avant 1905 iraient aux communes, avec une clause d'affectation : elles servent uniquement pour le culte catholique ou, avec une autorisation, pour un autre usage. Le maire est propriétaire, mais n'est pas libre de disposer des lieux sans l'accord du curé. C'est une situation très originale, propre à la France. On est toujours sous ce régime. » Une situation que certains nouveaux élus méconnaissent, sans qu'il y ait eu jusque-là de gros couac.

► **La question de l'avenir des édifices.** [/NUM_GRAS] « La situation de l'Église a beaucoup évolué, il n'est plus possible d'assurer la messe tous les dimanches dans toutes les églises. » En cause, la baisse du nombre de fidèles et de prêtres, mais aussi les changements de mode de vie. « Les gens fréquentent les églises en ville, le clocher de leur village n'a plus la même valeur d'occupation que naguère », constate l'évêque. Face au besoin d'entretien de ce patrimoine, il se réjouit que les mairies fassent « de gros efforts. Elles investissent beaucoup pour l'entretien de leurs églises » en sollicitant des subventions du Département, de la Région, de l'État.



Jean-Paul Jaeger lancera samedi le colloque.

► **Comment réinvestir les lieux ?** Même s'il n'y vont plus guère à la messe, « les villageois tiennent à leur église. Il faut qu'elle soit utilisée, on y tient. Et pas seulement pour les enterrements ou, plus rarement, pour les mariages. »

Des expositions, des concerts, qui soient « compatibles avec le lieu », sont espérés pour animer les églises. Les ouvrir dans la journée, à la prière ou tout simplement à la visite touristique, est souhaité. Mais pas toujours évident : « En ville, c'est facile ; en milieu rural, c'est plus difficile », compte tenu des risques de vol de mobilier ou d'œuvres d'art sacré. « Les églises restent fermées par sécurité. »

Il y a aussi les églises en mauvais état, à l'accès condamné pour péril.

Pour l'évêque, l'objectif du colloque organisé samedi est double : « Qu'on se réapproprie ensemble ce patrimoine, cultuel et culturel. Et qu'on utilise au mieux nos églises. » Se regrouper à la campagne pour une messe dans l'église du bourg centre, oui, mais « qu'on garde un temps de prières dans la semaine » à l'église du village, « qu'on y bénisse les rameaux le jour des Rameaux, qu'on y célèbre le jour des Défunts le 2 novembre... » ■

LAURENT BOUCHER



Au début du mois, l'évêque avait évoqué le devenir des lieux de culte en bénissant l'église rénovée de Verquin.